



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SOLUTION PLUS EXPERT

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial SOLUTION PLUS EXPERT
No du produit XMU200, XMU300, XMU100, XMU101, XMU050

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lubrifiant universel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
BL9 6RE
TEL: 03 20 28 06 30

Fabricant TETROSYL FRANCE
ZAC du Moulin
40, avenue Clément Ader
59118 WAMBRECHIES
BL9 6RE
TEL: 03 20 28 06 30

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 161 764 5981
Numéro de téléphone des services nationaux d'urgence
ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Pour l'homme	EUH066;STOT Single 3 - H336
Pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (1999/45/CEE) F+;R12. N;R51/53. R66, R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.
Pour l'environnement

Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Ce produit peut contribuer à la pollution du milieu aquatique par des sels nutritifs.

2.2. Éléments d'étiquetage

SOLUTION PLUS EXPERT

Étiquetage des détergents

>= 30% Hydrocarbures aliphatiques
< 5% agents de surface non ioniques

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Mention D'Avertissement
Mentions De Danger

Danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils De Prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P261

Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P312

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P405

Garder sous clef.

P410+412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

P501

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Conseils De Prudence Supplémentaires

P304+340

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P391

Recueillir le produit répandu.

P403+233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

SOLUTION PLUS EXPERT

Cyclicamine		0.3 - <0.5%
No CAS : 68937-01-9	No CE : 273-051-1	
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. C;R34. N;R50/53.	
PETROLEUM DISTILLATES		50.0 - <75.0%
No CAS : 64742-88-7	No CE : 919-446-0	Numéro D'Enregistrement: 01-2119458049-33-0000
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. N;R51/53. R10,R66,R67.	
PETROLEUM GASES, LIQUEFIED		10.0 - <20.0%
No CAS : 68476-85-7	No CE : 270-704-2	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas - H280	Classification (67/548/CEE) F+;R12.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Consulter un médecin si les troubles persistent. Retirer la victime de la source de contamination. Premiers soins, repos, chaleur et air frais. ATTENTION ! Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation.

Inhalation

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. En cas d'inhalation d'aérosols : Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme. Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Transporter éventuellement à la salle d'urgence et apporter cette fiche. Observer que les symptômes d'oedème pulmonaire (dyspnée) peuvent se produire jusqu'à 24 heures après l'exposition. Appeler immédiatement une ambulance.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter en salle d'urgence avec cette fiche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

SOLUTION PLUS EXPERT**Contact avec la peau**

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Ne pas se frotter les yeux. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Informations générales**

La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. ATTENTION ! Les effets peuvent être retardés. Garder la victime sous observation.

Inhalation

Risque d'anhélation pseudo-asthmatique. Les solvants organiques peuvent, en cas d'exposition massive, affecter le système nerveux central et provoquer des vertiges, de l'ivresse et, à des concentrations très élevées, perte de conscience et la mort. Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Peut entraîner des nausées, des maux de tête, des vertiges et de l'enivrement. En raison de la nature physique de cette substance, le risque d'ingestion est minime.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche. Peut entraîner une irritation/un eczéma de la peau.

Contact avec les yeux

Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlage et larmolement. Les vapeurs, la pulvérisation ou les poussières peuvent causer une irritation chronique des yeux ou des lésions oculaires. Risque de vision floue et de graves lésions oculaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction**

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels. En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone ou la poudre sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, des gaz nocifs (CO, CO₂, NO_x) peuvent se produire. Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO₂, NO_x).

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Extrêmement inflammable. Grand risque d'explosion si les vapeurs sont exposées aux flammes. Risque d'explosion en cas de chauffage. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation. Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner un retour de flamme. La chaleur peut provoquer une explosion du récipient. Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

SOLUTION PLUS EXPERT**Risques particuliers**

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarille. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air, même à la température ambiante.

5.3. Conseils aux pompiers**Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et sols glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Ce produit ne doit pas être jeté en pleine nature, mais recueilli et remis aux autorités locales après accord préalable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Éloigner toute source d'inflammation. Recueillir avec un absorbant incombustible et placer dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Éliminer toute source d'ignition. Porter un vêtement de protection complet pour une exposition prolongée et/ou des concentrations élevées. Il est nécessaire de veiller à la bonne hygiène personnelle. Se laver les mains et les parties souillées à l'eau et au savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation adéquate et/ou un respirateur. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder debout. Protéger contre les dommages physiques et/ou la friction. Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Ne pas entreposer longtemps ou en grandes quantités. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un endroit sec. Ne pas conserver près de sources de chaleur ni n'exposer à une température élevée.

Critères De Stockage

Entreposage des liquides inflammables.

SOLUTION PLUS EXPERT**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Appellation	NORM E	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
PETROLEUM DISTILLATES	WEL		600 mg/m3			
PETROLEUM GASES, LIQUEFIED	WEL	1000 ppm	1750 mg/m3	1250 ppm	2180 mg/m3	

WEL = Workplace Exposure Limit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection

**Mesures d'ingénierie**

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation d'aérosols. Fournir une ventilation anti-déflagrante en cas de concentrations élevées.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants en nitrile sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables.

Autres Mesures De Protection

Assurer l'accès à une douche oculaire. Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

Mesures d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Aérosol. Clair
Couleur	Foncé. Marron.
Odeur	Hydrocarbure. Solvant.
Solubilité	Insoluble dans l'eau

SOLUTION PLUS EXPERT

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)

Techniquement impossible à réaliser.

Point de fusion (°C)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Densité relative 0.790 - 0.810 20

Densité de vapeur (air=1)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Pression de vapeur

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Taux d'évaporation

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Valeur pH, Solution Concentrée

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Valeur pH, Solution Diluée

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Viscosité 1.50 cSt 40

Température de décomposition (°C)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Seuil D'Odeur, Bas

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Seuil D'Odeur, Haut

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Point d'éclair (°C)

Techniquement impossible à réaliser.

Température d'auto-inflammation (°C)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

Propriétés comburantes

Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

9.2. Autres informations

Aucune.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

SOLUTION PLUS EXPERT

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit. Le produit peut, même à température ambiante, dégager des vapeurs qui produisent des mélanges explosifs vapeur-air.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Sans objet

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes dans les conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Dose Toxique 1 - DI 50

>5050 mg/kg (oral rat)

Informations toxicologiques

Aucune information disponible.

Cancérogénicité:

Ne contient pas de substances connues pour être cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction:

Aucun signe de toxicité pour la reproduction dans les études portant sur des animaux

Organes Cibles

Système nerveux central

Dépression du système nerveux central comprenant des effets narcotiques de type somnolence, narcose, perte de vivacité, altération des réflexes, manque de coordination et vertiges.

Organes Cibles

Peau

Changements morphologiques potentiellement réversibles, mais qui s'accompagnent d'un dysfonctionnement marqué et clairement démontré des organes.

Danger par aspiration:

Non pertinent dû à la forme du produit.

Informations générales

L'exposition prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peuvent entraîner des problèmes de la santé permanents.

Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

SOLUTION PLUS EXPERT**Ingestion**

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Le contact avec cette substance peut être dangereux.

Contact avec les yeux

Troubles visuels, y compris la vision floue

Mises En Garde Sur La Santé

Irritant pour les yeux et les muqueuses. Les gaz ou les vapeurs sont dangereux en cas d'exposition prolongée ou en de fortes concentrations. Répresseur du système nerveux central.

Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

Organes Cibles

Système nerveux central Yeux Peau

Symptômes

Irritation de la peau. Irritation des yeux et des muqueuses. Dépression du système nerveux central.

Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges.

Informations Médicales

Allergies et affections cutanées. Problèmes oculaires préexistants.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Ce produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, et qui peuvent avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l 0.63

Toxicité aiguë - Poissons

Non disponible.

Cyclicamine

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 10-22

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Non disponible.

Petroleum Distillates

Ci 50, 72 H, Algae, mg/l 4.6-10

Petroleum Distillates

12.2. Persistance et dégradabilité**Dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Coefficient de partage

Non déterminé.

Sans justification scientifique.

12.4. Mobilité dans le sol

SOLUTION PLUS EXPERT**Mobilité :**

Le produit est insoluble dans l'eau.

Coefficient de adsorption/désorption

Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Informations générales**

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN) 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN Class 2

No. D'Étiquette ADR 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/Division ICAO 2.1

Étiquettes De Transport

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage #
ADR/RID/ADN

Groupe d'emballage IMDG #

Groupe d'emballage ICAO #

14.5. Dangers pour l'environnement

SOLUTION PLUS EXPERT

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision 22/05/2014

Révision 5

Remplace la date 21/03/2014 V4

État De La Fiche De Sécurité Approuvé.

Phrases - R (Texte Intégral)

R12 Extrêmement inflammable.

R10 Inflammable.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SOLUTION PLUS EXPERT

Mentions De Danger Completes

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.